



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal
Du 27 Juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle Simon Arnauld, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : **27**
Date convocation : **22 juin 2024**
Présents : **18**
Votants : **25**

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire
Catherine BARBERO, Claude SCHAEFFER, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Ngoc Loi TRAN, Isabelle JODIN, Adjoint
Marie-Agnès DESCoux, Sandrine MARTINS, Jean-Marc SIOZAC, Isabelle DUPRÉ, Brigitte FOULON, Mildred PUISSANT, Hervé GUISE, Nathalie BEELS, Jean-Marc LONGEQUEUE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Charlotte LE MAITOUR	a donné pouvoir à	Sandrine MARTINS
Patrick MICHEL	a donné pouvoir à	Mildred PUISSANT
Christophe LASSERRE	a donné pouvoir à	Isabelle DUPRE
Arnaud SCHMITT	a donné pouvoir à	Nathalie BEELS
Magali BOUARFE	a donné pouvoir à	Jean-Marc LONGEQUEUE
Dominique FRANÇOISE	a donné pouvoir à	Hervé GUISE
Mapril BAPTISTA	a donné pouvoir à	Christophe PRUDHOMME

ETAIENT ABSENTS :

William NETO DE JESUS
Jean BEDU

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Madame DUPRÉ a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DELIBERATION N° 2024-30 : URBANISME – Projet Urbain Partenarial avec Les Nouveaux Constructeurs (LNC)

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L332-11-3 et L332-11-4,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du Conseil Municipal du 6 mars 2015, modifié les 16 juin 2017, 10 juillet 2019, 29 janvier 2020 et le 10 juillet 2023,

VU l'avis favorable de la commission municipale « Urbanisme / Patrimoine » en date du

13 juin 2024
Accusé de réception en préfecture
077-217703723-20240627_2024-30-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2024

VU le Projet Urbain Partenarial proposé par Les Nouveaux Constructeurs (LNC) relatif à l'aménagement et la destination du secteur UBd dit « Le Grimpé » en annexe,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de limiter la programmation immobilière sur ce secteur et de préserver son environnement naturel et sa tranquillité malgré les contraintes d'urbanisation et de densification édictées par le Schéma de Cohésion Territoriale,

CONSIDERANT la nécessité de capitaliser les fonciers disponibles sur le territoire pour permettre la réalisation d'équipements municipaux rendus nécessaires par l'accroissement de population, qu'ils y contribuent directement ou par l'apport de moyens financiers consécutifs à leur revente,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les modalités du Projet Urbain Partenarial tel que définies par la convention annexée à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.

A Pomponne, le 27 juin 2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Arnaud BRUNET

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20240627-2024-30-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2024